

MODALITÉS ET CONDITIONS DE LOCATION DE VOITURE

CES MODALITÉS ET CONDITIONS, LE DOSSIER DE LOCATION SIGNÉ PAR VOUS AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT REQUÉRANT VOTRE SIGNATURE LORSQUE VOUS LOUEZ LA VOITURE, ET POUVANT ÊTRE SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT PAR VOUS, LEQUEL SERA RECONNU PAR VOUS-MÊME ET L'ENTREPRISE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL, CONSTITUENT ENSEMBLE LE CONTRAT (« CE CONTRAT ») POUR LA LOCATION DU VÉHICULE DÉCRIT SUR LE DOSSIER DE LOCATION, Y COMPRIS TOUTES SES COMPOSANTES (LA « VOITURE »). CE CONTRAT EST CONCLU ENTRE VOUS ET LA SOCIÉTÉ HERTZ OU LE FRANCHISÉ DONT LE NOM EST INDIQUÉ SUR LE DOSSIER DE LOCATION (« HERTZ »).

1. NATURE DE CE CONTRAT

Ce que vous obtenez se résume uniquement à un contrat de location vous permettant d'utiliser la voiture telle qu'autorisée par ce contrat. Vous reconnaissez que la voiture demeure la propriété de Hertz. Nul autre que Hertz ne peut céder la voiture ou tout droit ou obligation en vertu de ce contrat. Toute tentative de cession ou de sous-location de la voiture par toute personne autre que Hertz est nulle et sans effet. Ni vous ni les conducteurs autorisés n'êtes des agents de Hertz. Il n'est permis à personne de procéder à l'entretien ou à la réparation de la voiture sans avoir obtenu au préalable l'approbation expresse de Hertz. HERTZ N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUELQUE GARANTIE QUE CE SOIT DE QUALITÉ MARCHANDE OU QUE LA VOITURE EST APTE À SATISFAIRE À UN USAGE PARTICULIER.

2. PERSONNES AUTORISÉES À CONDUIRE LA VOITURE

Seuls vous et, avec votre permission, les personnes suivantes (« conducteurs autorisés ») pouvez conduire la voiture : a) pour les locations (« locations de remplacement ») désignées comme étant des locations de remplacement sur le dossier de location, toute personne explicitement désignée comme étant un assuré sur votre police d'assurance automobile; et b) pour les locations autres que les locations de remplacement, toute personne qui répond aux critères d'admissibilité de Hertz et qui signe un formulaire de conducteur autorisé supplémentaire au moment d'effectuer la location, ou qui est autorisée en vertu de votre code CDP Hertz, le cas échéant, tel qu'apparaissant sur votre dossier de location. Tous les conducteurs autorisés doivent être âgés d'au moins 21 ans et doivent détenir un permis de conduire valide et délivré par une compétence reconnue par Hertz. Sauf dans la mesure où il s'avère nécessaire de recourir à un service de voiturier ou lorsqu'il y a urgence, aucune autre personne n'est autorisée à conduire la voiture; aux fins des présentes, une « urgence » est définie comme des circonstances graves, en vertu des lois de la compétence dans laquelle survient l'urgence présumée. En ce qui concerne les personnes devant signer un formulaire de conducteur autorisé supplémentaire, des critères d'admissibilité additionnels et laissés à la discrétion de Hertz peuvent être en vigueur au moment et à l'endroit où a lieu la location, et, là où la loi le permet, Hertz peut imposer des frais supplémentaires à l'égard de ces personnes. Par le fait de conduire la voiture (qu'un formulaire de conducteur autorisé supplémentaire ait été rempli ou non), un conducteur

autorisé est tenu conjointement et solidairement responsable de vos obligations en vertu de ce contrat relativement à la voiture, de même que de toute obligation directement imposée par ce contrat aux conducteurs autorisés de la voiture (par exemple, les obligations stipulées aux alinéas 9 et 10).

3. RETOUR DE LA VOITURE

EXCEPTION FAITE DE L'USURE NORMALE RÉSULTANT D'UNE UTILISATION RAISONNABLE, VOUS DEVEZ RETOURNER LA VOITURE À HERTZ DANS LE MÊME ÉTAT QUE LORSQUE VOUS L'AVEZ REÇUE. VOUS DEVEZ RETOURNER LA VOITURE À HERTZ À LA DATE DE RETOUR INDIQUÉE SUR LE DOSSIER DE LOCATION, OU PLUS TÔT AU CAS OÙ HERTZ L'EXIGERAIT DE VOUS. IL NE VOUS EST PERMIS EN AUCUN CAS DE GARDER LA VOITURE POUR UNE PÉRIODE DE PLUS DE TRENTE (30) JOURS, À MOINS D'UNE APPROBATION ÉCRITE DE HERTZ. **DES FRAIS DE RETOUR S'APPLIQUERONT POUR TOUTE MODIFICATION DE LA DATE, DE L'HEURE OU DU LIEU DE RETOUR PRÉVUS. SI VOUS RETOURNEZ LA VOITURE AVANT OU APRÈS LA DATE ET L'HEURE DE RETOUR PRÉVUES ET OMETTEZ D'AVISER HERTZ EN TEMPS OPPORTUN, CELLE-CI VOUS FACTURERA DES FRAIS DE RETOUR HÂTIFS OU EN RETARD.** LA VOITURE DEMEURE ASSUJETTIE À CES MODALITÉS ET CONDITIONS JUSQU'À CE QUE HERTZ L'AIT INSPECTÉE ET ACCEPTÉE; SI VOUS RETOURNEZ LA VOITURE APRÈS L'HEURE DE FERMETURE (A) VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE JUSQU'À CE QUE HERTZ L'AIT INSPECTÉE ET ACCEPTÉE LE JOUR OUVRABLE SUIVANT, ET (B) LES FRAIS DE DURÉE DE LOCATION, LES FRAIS D'EXONÉRATION DE FRANCHISE, D'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE, ET DE L'AAC/AEP, AINSI QUE TOUS FRAIS ATTRIBUABLES À DES SERVICES ADDITIONNELS OU AUTRES FRAIS INDIQUÉS COMME TARIFS PÉRIODIQUES SUR LE DOSSIER DE LOCATION POURRONT CONTINUER DE S'ACCUMULER JUSQU'À LA RÉOUVERTURE DU LIEU DE REMISE. SI VOUS NE RETOURNEZ PAS LA VOITURE DANS LE TEMPS PRÉVU PAR CE CONTRAT, HERTZ VOUS FERA PARVENIR UNE DEMANDE PAR ÉCRIT DE LE FAIRE, À L'ADRESSE INDIQUÉE SUR LE DOSSIER DE LOCATION OU AUTREMENT FOURNIE À HERTZ, APRÈS QUOI CELLE-CI POURRA, À VOS FRAIS, REPRENDRE POSSESSION DE LA VOITURE AU MOMENT ET À L'ENDROIT OÙ ELLE SERA RETROUVÉE. SI LA VOITURE EST RETROUVÉE STATIONNÉE ILLÉGALEMENT OU PARAÎT ABANDONNÉE, OU SI LA VOITURE EST UTILISÉE OU A ÉTÉ OBTENUE D'UNE FAÇON INTERDITE EN VERTU DE L'ALINÉA 5, HERTZ PEUT REPRENDRE POSSESSION DE LA VOITURE SANS DEMANDE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, VOUS RENONCEZ À TOUT DROIT À UNE AUDITION OU À RECEVOIR QUELQUE AVIS OU PROCÉDURE JUDICIAIRE QUE CE SOIT COMME CONDITION PRÉALABLE À LA REPRISE DE LA VOITURE PAR HERTZ. LE FAIT DE NE PAS RETOURNER LA VOITURE CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT PEUT ENTRAÎNER UNE SANCTION PÉNALE. VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À CE QUE HERTZ UTILISE DES MOYENS ÉLECTRONIQUES OU VERBAUX POUR COMMUNIQUER AVEC VOUS. VOUS ACCEPTEZ QUE HERTZ PUISSE UTILISER TOUTE ADRESSE DE COURRIEL OU TOUT NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUE VOUS FOURNISSEZ

POUR COMMUNIQUER AVEC VOUS, Y COMPRIS LES APPELS MANUELS, LES MESSAGES VOCAUX, LES MESSAGES TEXTE, LES COURRIELS OU LES SYSTÈMES DE COMPOSITION AUTOMATIQUE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE. LA VOITURE PEUT ÊTRE ÉQUIPÉE D'UN SYSTÈME MONDIAL DE LOCALISATION OU D'AUTRES SYSTÈMES TÉLÉMATIQUES, AINSI QUE D'UN TRANSMETTEUR QUI PERMET À HERTZ DE GÉOLOCALISER LA VOITURE; LA CONFIDENTIALITÉ N'EST PAS GARANTIE. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES DONNÉES DÉRIVÉES DES DISPOSITIFS TÉLÉMATIQUES ET AUTRES PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS PERSONNELLES ET VOUS AUTORISEZ HERTZ À PARTAGER CES DONNÉES AVEC LE FABRICANT DU DISPOSITIF, LE FABRICANT DE L'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE ET SES AFFILIÉS (COLLECTIVEMENT, « FEO »), LES FOURNISSEURS DE SERVICES ET AUTRES TIERS AUXQUELS HERTZ OU LE FEO ACCORDE L'ACCÈS. DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, VOUS AUTORISEZ HERTZ, LE FABRICANT D'ORIGINE (FEO) ET TOUT PRESTATAIRE DE SERVICES TIERS À FAIRE USAGE DE LA TECHNOLOGIE INCLUSE DANS LA VOITURE, NOTAMMENT POUR LA LOCALISER, LA DÉACTIVER ET FACILITER SA REPRISE. LORS DU RETOUR DE LA VOITURE, VOUS AVEZ LA RESPONSABILITÉ DE SUPPRIMER TOUTES LES DONNÉES BLUETOOTH SYNCHRONISÉES. VOUS RECONNAISSEZ QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, HERTZ, LE FEO ET TOUT PRESTATAIRE DE SERVICES TIERS PEUVENT COLLECTER, TRAITER, FACTURER SUR LA BASE DE, AJOUTER À VOTRE PROFIL CLIENT ET PRENDRE DES MESURES DISCIPLINAIRES SUR LA BASE DES DONNÉES DÉRIVÉES DU SYSTÈME TÉLÉMATIQUE ET D'AUTRES DISPOSITIFS ET JAUGES DE LA VOITURE. CES MESURES PEUVENT INCLURE LA SUSPENSION OU LA CESSATION DE VOTRE CAPACITÉ À CONTINUER À LOUER DES VOITURES AUPRÈS DE HERTZ OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES. VOUS AUTORISEZ HERTZ À FOURNIR DES INFORMATIONS PERSONNELLES SUR VOUS ET SUR CHAQUE LOCATION QUE VOUS ENTREPRENEZ EN UTILISANT UN NUMÉRO DE CLIENT D'UN PROGRAMME DE REMISE (CDP) OU AUTREMENT EN RELATION AVEC LA LOCATION AU FOURNISSEUR DU CDP DE LA LOCATION. HERTZ NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS PAR LE FOURNISSEUR DU CDP. VOUS RENONCEZ EXPRESSÉMENT À TOUTE RÉCLAMATION DE RESPONSABILITÉ DE HERTZ CONCERNANT LE MÉSUSAGE DES INFORMATIONS PAR LE FOURNISSEUR DU CDP. CES INFORMATIONS PEUVENT INCLURE, SANS S'Y LIMITER, LE NOM, LA DATE DE NAISSANCE, LES COORDONNÉES (NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE, ADRESSE POSTALE), LE NUMÉRO DU PERMIS DE CONDUIRE, LA PROVINCE DANS LAQUELLE IL A ÉTÉ DÉLIVRÉ ET LA DATE D'EXPIRATION, LES INFORMATIONS RELATIVES À LA CARTE DE CRÉDIT, LES FRAIS APPLICABLES À LA LOCATION, LES INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSURANCE, LES INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE LA VOITURE (Y COMPRIS LA GÉOLOCALISATION, LA VITESSE ET D'AUTRES DONNÉES), LE NUMÉRO ET LA PROVINCE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION DE LA VOITURE, LA MARQUE, LE MODÈLE, L'ANNÉE, LE KILOMÉTRAGE, LA COULEUR ET LE NOMBRE DE PORTES DE LA VOITURE, LE LIEU DE LOCATION, LES INFORMATIONS SUR LES ANTÉCÉDENTS ET LES INFORMATIONS

FINANCIÈRES, ET L'HISTORIQUE DES LOCATIONS (Y COMPRIS LA LOCATION EN COURS ET LA DATE DE RETOUR). VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ ÉGALEMENT QUE LE FOURNISSEUR DU CDP PUISSE PARTAGER DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT À HERTZ. LA VOITURE PEUT ÊTRE ÉQUIPÉE DE SERVICES TÉLÉMATIQUES, DE LOCALISATION ET DE SERVICES CONNEXES, AUQUEL CAS VOUS COMPRENEZ QUE L'ACCÈS ET L'UTILISATION DE LA VOITURE OU DU SERVICE SONT ASSUJETTIS AUX MODALITÉS ET CONDITIONS AINSI QU'À LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ, DU FOURNISSEUR DE SERVICES DE LOCATION DE VOITURE OU DU FABRICANT DES DISPOSITIFS, QUI PEUVENT INCLURE, ENTRE AUTRES, LES LIMITATIONS DE SERVICE, LES EXCLUSIONS DE GARANTIE, LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES MODALITÉS ET CONDITIONS AINSI QU'AUX PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ DU FOURNISSEUR DE SERVICES SANS FIL. SI VOUS LOUEZ UNE VOITURE DE MARQUE GENERAL MOTORS (PAR EXEMPLE, CHEVROLET, BUICK, GMC, CADILLAC), VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE CONNECTÉ, LA DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ET LES MODALITÉS ET CONDITIONS DU LOGICIEL DISPONIBLES SUR www.onstar.com. SI LA VOITURE NÉCESSITE UN NETTOYAGE PLUS POUSSÉ QU'UN NETTOYAGE HERTZ STANDARD AU MOMENT DE SON RETOUR, HERTZ PEUT VOUS FACTURER LES COÛTS RÉELS ENCOURUS POUR LE NETTOYAGE DE LA VOITURE.

4. VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE DE LA VOITURE OU DE DOMMAGES CAUSÉS À CELLE-CI ET EXONÉRATIONS FACULTATIVES EN CAS DE DOMMAGES

(a) SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES CI-APRÈS, VOUS ÊTES RESPONSABLE POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ À LA VOITURE RÉSULTANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, D'UNE COLLISION, D'UN CAPOTAGE, D'UN VOL, D'UN ACTE DE VANDALISME, D'UNE SAISIE, D'UN INCENDIE, D'UNE INONDATION, DE LA GRÊLE OU DE TOUTE AUTRE CATASTROPHE NATURELLE OU CAS FORTUIT QUE CE SOIT, ET CE, SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ.

(b) SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES CI-APRÈS, VOTRE RESPONSABILITÉ N'EXCÉDERA PAS LA VALEUR MARCHANDE ÉQUITABLE DE LA VOITURE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL, OU, S'IL EST PLUS ÉLEVÉ, LE MONTANT PROPOSÉ PAR LE FABRICANT DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT AU MOMENT DE LA PERTE OU DE L'ENDOMMAGEMENT DE LA VOITURE, MOINS LA VALEUR RÉSIDUELLE, ET PLUS LES FRAIS DE REMORQUAGE, D'ENTREPOSAGE ET DE MISE EN FOURRIÈRE, LA DÉPRÉCIATION DE LA VALEUR DE LA VOITURE TELLE QUE DÉTERMINÉE PAR HERTZ, AINSI QUE LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DES FRAIS POUR LA PRIVATION DE JOUISSANCE, PEU IMPORTE L'UTILISATION. COMME ÉNONCÉ PLUS EN DÉTAIL À L'ALINÉA 6, LÀ OÙ LE PERMET LA LOI EN VIGUEUR, HERTZ PEUT APPLIQUER UN OU PLUSIEURS BONS OU BORDEREAUX DE PAIEMENT À VOTRE CARTE DE CRÉDIT OU DE DÉBIT RELATIVEMENT À CES PERTES, COÛTS ET FRAIS, AINSI QU'À TOUS AUTRES

FRAIS APPLICABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE LOCATION OU À LA SUITE DE CELLE-CI.

(c) SI VOUS AVEZ ACCEPTÉ L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE, LAQUELLE N'EST PAS UNE ASSURANCE À PROPREMENT PARLER, HERTZ NE VOUS TIENDRA PAS RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE, SAUF (1) DANS LA LIMITE DE LA FRANCHISE, LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUÉE SUR LE DOSSIER DE LOCATION, ET (2) TEL QUE DÉCRIT AU SOUS ALINÉA 4(d). SI VOUS AVEZ ACCEPTÉ L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE OPTIONNELLE, LAQUELLE N'EST PAS UNE ASSURANCE ET N'EST PAS OFFERTE POUR TOUTES LES LOCATIONS, HERTZ NE VOUS TIENDRA PAS RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE, SAUF TEL QUE DÉCRIT AU SOUS-ALINÉA 4(d), JUSQU'À CONCURRENCE DU MOINDRE DES MONTANTS SUIVANTS, À SAVOIR : 1 000 \$ ET TOUTE FRANCHISE EN VERTU DE VOTRE PROPRE ASSURANCE AUTOMOBILE S'APPLIQUANT AUX DOMMAGES SUBIS PAR LA VOITURE. SI VOUS ACCEPTEZ L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE, VOTRE ASSUREUR SE VERRA FACTURER LE MONTANT TOTAL DE LA PERTE; SEULE LA FRANCHISE APPLICABLE EN VERTU DE VOTRE POLICE (JUSQU'À CONCURRENCE DE 1 000 \$) SERA EXONÉRÉE UNE FOIS LA PERTE PAYÉE. L'ACCEPTATION DE L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE, OU DE L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE, CHACUNE ENTRAÎNANT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, N'EST PAS REQUISE POUR LA LOCATION D'UNE VOITURE ET IL EST POSSIBLE D'EN DÉCLINER L'OFFRE. VOTRE PROPRE ASSURANCE (OU CELLE D'UN CONDUCTEUR AUTORISÉ) EST SUSCEPTIBLE DE COUVRIR ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT VOTRE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE (OU CELLE DU CONDUCTEUR AUTORISÉ) EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE. AVANT D'ACCEPTER L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE OU L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE, IL VOUS EST RECOMMANDÉ DE CONSULTER VOTRE ASSUREUR OU D'EXAMINER VOTRE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE AINSI QUE CELLE DE TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ AFIN DE DÉTERMINER SI LADITE POLICE COUVRE LA PERTE OU LES DOMMAGES CAUSÉS À UN VÉHICULE DE LOCATION, ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE VÉRIFIER LES CONDITIONS ET LA PORTÉE DE CETTE COUVERTURE, NOTAMMENT LE MONTANT DE LA FRANCHISE ET DE TOUTE AUTRE LIMITATION. IL VOUS EST AUSSI RECOMMANDÉ DE DÉTERMINER SI PAREILLE COUVERTURE EST OFFERTE EN VERTU DE L'ACCORD RELATIF À LA CARTE DE CRÉDIT UTILISÉE POUR LE PAIEMENT DE LA LOCATION OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE SOURCE, ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE VÉRIFIER LES CONDITIONS ET LA PORTÉE DE CETTE COUVERTURE.

(d) L'UTILISATION DE LA VOITURE D'UNE FAÇON INTERDITE EN VERTU DE L'ALINÉA 5 ENTRAÎNERA, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, L'ANNULATION DE L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE OU DE L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE ET VOUS RENDRA RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE RÉSULTANT DE CETTE UTILISATION INTERDITE.

(e) VOUS ACCORDEZ À HERTZ UNE PROCURATION LIMITÉE L'AUTORISANT À PRÉSENTER À VOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE DES RÉCLAMATIONS POUR LA PERTE OU LES DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE.

5. INTERDICTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE LA VOITURE

NI VOUS NI AUCUN CONDUCTEUR AUTORISÉ NE POUVEZ :

- (a) PERMETTRE À QUICONQUE AUTRE QUE VOUS OU UN CONDUCTEUR AUTORISÉ DE CONDUIRE LA VOITURE;**
- (b) DÉTRUIRE OU ENDOMMAGER INTENTIONNELLEMENT LA VOITURE OU ÊTRE COMPLICE DE SON VOL;**
- (c) AMENER OU TENTER D'AMENER LA VOITURE N'IMPORTE OÙ EN DEHORS DU CANADA OU DES ÉTATS-UNIS, SANS EN ÊTRE EXPRESSÉMENT AUTORISÉ EN VERTU DE CE CONTRAT;**
- (d) VOUS LIVRER À QUELQUE INCONDUITE VOLONTAIRE OU GRATUITE QUE CE SOIT, INCLUANT, ENTRE AUTRES, UNE CONDUITE INSOUCIANTE TELLE QUE : OMETTRE DE PORTER LA CEINTURE DE SÉCURITÉ, OMETTRE D'UTILISER UN SIÈGE D'ENFANT OU TOUT AUTRE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR ENFANT LÀ OÙ LA LOI LE PRESCRIT, SURCHARGER LA VOITURE, CONDUIRE EN DEHORS DES ROUTES PAVÉES OU SUR DES ROUTES NON ENTRETENUES RÉGULIÈREMENT, RAVITAILLER LA VOITURE AVEC LE MAUVAIS TYPE DE CARBURANT, C'EST-À-DIRE UTILISER DU DIÉSEL DANS UN MOTEUR À ESSENCE OU DE L'ESSENCE DANS UN MOTEUR DIÉSEL, QUITTER LA VOITURE EN LAISSANT LES CLÉS À L'INTÉRIEUR OU OMETTRE DE REMONTER LES VITRES ET DE FERMER À CLÉ LES PORTIÈRES ET LE COFFRE;**
- (e) CONDUIRE OU AUTORISER QUICONQUE À CONDUIRE LA VOITURE :**
 - (1) LORSQU'EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ SELON LA LOI OU LORSQUE SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, DE DROGUES OU AUTRES SUBSTANCES ABSORBÉES RISQUANT D'AVOIR UNE INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA CAPACITÉ D'UNE PERSONNE À CONDUIRE DE FAÇON SÉCURITAIRE;**
 - (2) À TOUTES FINS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE ACCUSATION CRIMINELLE LÉGITIME, COMME LE TRANSPORT ILLÉGAL DE PASSAGERS, DE DROGUES, OU LA CONTREBANDE OU DE TOUT ACTE DIRECT OU INDIRECT DE TERRORISME CAUSANT UN PRÉJUDICE OU ENTRAÎNANT UNE MENACE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET QUELS QUE SOIENT LES MOYENS UTILISÉS, COMMIS OU REVENDIQUÉS, EN TOUT OU PARTIE, À DES FINS POLITIQUES, RELIGIEUSES, IDÉOLOGIQUES OU SIMILAIRES;**
 - (3) POUR REMORQUER OU POUSSER QUOI QUE CE SOIT;**
 - (4) DANS UN ESSAI DE VITESSE, UNE COMPÉTITION DE VITESSE, UNE COURSE, UN RALLYE, UNE ÉPREUVE D'ENDURANCE OU AUTRE DÉMONSTRATION;**
 - (5) À DES FINS D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE;**
 - (6) POUR TRANSPORTER DES PASSAGERS OU DES BIENS CONTRE DÉDOMMAGEMENT (MONÉTAIRE OU AUTRE);**
 - (7) SI LA VOITURE A ÉTÉ OBTENUE DE HERTZ PAR DES MOYENS FRAUDULEUX OU DES DÉCLARATIONS INEXACTES; OU**
 - (8) POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (AUTRES QUE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES HABITUELLES NÉCESSAIRES À L'UTILISATION DE LA**

VOITURE ET QUI SONT CONSERVÉES DANS DES CONTENANTS PRÉVUS À CETTE FIN), D'EXPLOSIFS, DE MATIÈRES BIOACTIVES NOCIVES À LA SANTÉ HUMAINE, OU DES MATIÈRES RADIOACTIVES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE SUBSTANCE BIOACTIVE OU RADIOACTIVE DESTINÉE À DES FINS DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION, DE DÉVELOPPEMENT OU D'INDUSTRIE OU À TOUTES AUTRES FINS CONNEXES; ET

(f) DANS LE CAS DE LOCATIONS DE REMPLACEMENT, AMENER OU TENTER D'AMENER LA VOITURE HORS DE LA PROVINCE DANS LAQUELLE ELLE A ÉTÉ LOUÉE SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE ET PAR ÉCRIT LA PERMISSION FORMELLE DE HERTZ, LAQUELLE PERMISSION PEUT ÊTRE REFUSÉE PAR HERTZ À SA SEULE DISCRÉTION. TOUTE UTILISATION DE LA VOITURE D'UNE MANIÈRE INTERDITE EN VERTU DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES :

(i) ENTRAÎNE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA PERTE DE TOUTE GARANTIE DE LIMITE DE VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE, ET CE, MÊME SI VOUS AVEZ ACCEPTÉ LES OPTIONS D'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE OU D'EXONÉRATION DE FRANCHISE;

(ii) ENTRAÎNE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA PERTE DE TOUTE GARANTIE AU TITRE DE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE CONTRE LES ACCIDENTS (« AIC ») ET DE L'ASSURANCE POUR LES EFFETS PERSONNELS (« AEP »), AINSI QUE DE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE QUE VOUS OFFRE HERTZ EN VERTU DE CE CONTRAT; ET

(iii) CONSTITUE UNE VIOLATION DE CE CONTRAT ET VOUS REND RESPONSABLE, DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, DES DOMMAGES DIRECTS ET INDIRECTS SUBIS PAR HERTZ DU FAIT DE CETTE VIOLATION, AINSI QUE DES FRAIS CONNEXES ENCOURUS PAR HERTZ ET DE SES HONORAIRES D'AVOCATS.

6. PAIEMENT DES FRAIS

Vous, ainsi que toute autre personne, société ou entité que vous désignez explicitement, avec le consentement de Hertz, aux fins de facturation des frais encourus en vertu de ce contrat (les « frais »), êtes conjointement et solidairement responsables du paiement de tous les frais. Dans le cas où vous désigneriez une personne, société ou entité à qui facturer les frais, vous devez déclarer avoir l'autorisation de le faire. Tout paiement tardif des frais exigibles en vertu de ce contrat peut entraîner des frais de retard. D'autres frais peuvent également vous être facturés relativement à un chèque émis en paiement des frais et retourné sans provision, ou relativement à des frais portés à une carte de crédit ou de débit, ou encore à une carte à valeur stockée, prépayée ou cadeau qui ne sont pas honorés par l'émetteur de ladite carte. Tous les frais exigibles lors de la location doivent être payés à la fin de la location soit en espèces, soit par carte de crédit ou de débit, ou par un autre mode accepté par Hertz; toutefois, des règles spéciales peuvent s'appliquer aux locations payées au moyen de bons de location ou de coupons (voir ci-après). Il est possible que l'on vous demande de présenter une carte de crédit ou de débit au début de la location et d'accepter que Hertz y impute des frais. Les cartes à valeur stockée, prépayées et cadeaux ne sont pas reconnues et les cartes de débit peuvent ne pas être reconnues comme

admissibles pour la location, mais elles peuvent être utilisées pour le paiement des frais au moment de la remise de la voiture. Les frais dont le montant n'est pas encore connu de Hertz à la fin de la location devront être payés par vous ou par la personne, société ou entité à laquelle ils doivent être facturés, dès réception d'une facture s'y rapportant ou par facturation sur le compte correspondant à la carte de crédit ou de débit présentée lors de la location, et ce, même si un montant en espèce, une autre carte de crédit ou de débit ou une carte à valeur stockée, prépayée ou cadeau a été utilisée pour le paiement des frais au terme de la location. Le paiement des frais au moyen d'une carte de crédit ou de débit ou d'une carte à valeur stockée, prépayée ou cadeau est régi par les conditions de votre accord passé avec l'émetteur de la carte. SI VOUS PRÉSENTEZ UNE CARTE DE CRÉDIT OU DE DÉBIT AU COMMENCEMENT DE LA LOCATION, VOUS AUTORISEZ HERTZ À RETENIR UN CRÉDIT D'UN MONTANT JUGÉ RAISONNABLE POUVANT ÊTRE SUPÉRIEUR AUX FRAIS ESTIMÉS, HORS REMISES OU PROMOTIONS EN VIGUEUR APPLIQUÉES AU MOMENT DU RETOUR, AUPRÈS DE L'ÉMETTEUR DE LA CARTE, OU À EN OBTENIR L'AUTORISATION AU MOMENT DE LA LOCATION. SI VOUS UTILISEZ UNE CARTE DE DÉBIT AU COMMENCEMENT DE LA LOCATION, HERTZ N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT AUX FRAIS DE DÉCOUVERT OU À TOUTE AUTRE PERTE OU RESPONSABILITÉ POUVANT VOUS INCOMBER DANS LE CAS OÙ VOUS METTRIEZ VOTRE COMPTE À DÉCOUVERT APRÈS QUE HERTZ AIT OBTENU CETTE AUTORISATION. SI LE MONTANT AUTORISÉ AU COMMENCEMENT DE LA LOCATION DÉPASSE LES FRAIS RÉELS ENCOURUS POUR CETTE LOCATION, IL PEUT SE PRODUIRE UN DÉLAI ENTRE LE MOMENT OÙ L'ÉMETTEUR DE VOTRE CARTE REÇOIT LES FRAIS ET LE MOMENT OÙ CELUI-CI VOUS REMET LE SURPLUS. HERTZ APPLIQUERA UN OU PLUSIEURS BONS OU BORDEREAUX DE PAIEMENT CONTRE LES FRAIS RÉELS ENCOURUS À LA FIN DE LA PÉRIODE DE LOCATION OU PAR LA SUITE. Hertz peut vérifier tous les frais. Si une erreur est trouvée, vous devrez payer le montant rectifié des frais. Si vous avez payé par carte de crédit ou de débit, vous autorisez Hertz à rectifier les frais auprès de l'émetteur de ladite carte. Hertz vous avisera de toute rectification. Hertz peut émettre à l'occasion des bons prépayés sous forme de documents ou d'entrées dans ses registres (« bons ») pouvant être utilisés pour payer les frais de location, sous réserve des modalités et conditions qui s'y rattachent. Ces bons doivent être remis au commencement de la location. Les personnes qui effectuent un paiement à l'aide d'un bon peuvent être tenues de payer le montant par lequel les frais de location excèdent la valeur du bon au commencement de la location. Hertz n'est pas tenue d'émettre de tels bons. Des restrictions relatives à l'utilisation des bons peuvent s'appliquer.

7. CALCUL DES FRAIS

(a) LES FRAIS RELATIFS À LA DURÉE sont calculés en fonction des tarifs indiqués sur le dossier de location pour les journées, les semaines, les mois, les heures et les jours supplémentaires (y compris les jours en supplément de toute période de prolongation indiquée). LES FRAIS DE LOCATION MINIMUMS SONT CEUX APPLICABLES À UNE JOURNÉE DE LOCATION. UNE JOURNÉE DE LOCATION SE DÉFINIT COMME UNE PÉRIODE DE 24 HEURES CONSÉCUTIVES COMMENÇANT AU DÉBUT DE LA LOCATION OU DE TOUTE PORTION D'UNE JOURNÉE CIVILE,

TEL QU'INDIQUÉ SUR LE DOSSIER DE LOCATION. Le tarif relatif aux heures supplémentaires indiqué sur le dossier de location est appliqué pour chaque heure complète ou partielle en excédent d'une journée de location jusqu'à ce que les frais ainsi imputés égalent le tarif à la journée indiqué sur le dossier de location pour une journée supplémentaire. LE TARIF DE LOCATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE AUGMENTATION SI VOUS RETOURNEZ LA VOITURE PLUS DE 24 HEURES AVANT OU 24 HEURES APRÈS L'HEURE DE RETOUR PRÉVUE. Les heures supplémentaires ne sont comptées que lorsque la remise de la voiture est effectuée 30 minutes ou plus après le début d'une nouvelle journée de location; cependant, tel qu'indiqué à l'alinéa 3, si la voiture est retournée après l'heure de fermeture, les frais peuvent continuer de s'accumuler jusqu'à la réouverture du lieu de remise. SI VOUS NE RESPECTEZ PAS L'UNE OU L'AUTRE DES CONDITIONS INDIQUÉES SUR LE DOSSIER DE LOCATION RELATIVEMENT AUX TARIFS SPÉCIAUX, LES TARIFS COURANTS APPLICABLES DE HERTZ VOUS SERONT ALORS FACTURÉS. Les prix figurant sur le site Internet de Hertz ne sont valables que pour les clients qui réservent depuis un pays source dans lequel ils résident officiellement. Si un tarif est réservé à partir d'un pays source dans lequel vous ne résidez pas, il sera considéré comme une réservation frauduleuse et Hertz se réserve le droit d'annuler cette réservation et de ne pas fournir de remboursement. Bien que Hertz s'efforce de garantir l'exactitude de tous les prix Hertz indiqués sur les canaux de réservation, des erreurs peuvent parfois se produire. Hertz vous informera dès que possible si Hertz découvre une erreur dans le prix de votre réservation et vous donnera la possibilité de confirmer la réservation au prix correct ou d'annuler. Si vous annulez et que vous avez déjà payé votre location, vous recevrez un remboursement complet. Si Hertz n'est pas en mesure de communiquer avec vous, Hertz considérera votre réservation comme annulée.

(b) LES FRAIS DE KILOMÉTRAGE, y compris les frais relatifs aux kilomètres supplémentaires, le cas échéant, sont basés sur le taux par kilomètre indiqué sur le dossier de location. Le nombre de kilomètres parcourus est établi en soustrayant le kilométrage relevé au compteur de la voiture au début de la location de celui relevé à la remise de la voiture, sans tenir compte des dixièmes de kilomètre.

Le taux au kilomètre est ensuite multiplié par le nombre de kilomètres parcourus ou, dans le cas de kilomètres supplémentaires, par le nombre de kilomètres parcourus excédant le nombre autorisé, tel qu'indiqué sur le dossier de location. Le résultat constitue les frais de kilométrage.

(c) FRAIS DE RETOUR HÂTIF. Des frais de retour hâtif d'un montant de 15,00 \$ pour les classe de véhicules A (économiques) à F (pleine grandeur) et de 25,00 \$ pour les classes de véhicules supérieurs (G) et plus seront appliqués si vous retournez la voiture plus de 24 heures avant la date et l'heure antérieurement prévues, et si vous négligez de nous informer plus de 24 heures à l'avance d'un tel changement en appelant Hertz au 1-800-654-4174. Ces frais seront appliqués en plus de tout changement du tarif de location se produisant à la suite de la réduction de la durée de votre location.

(d) FRAIS DE RETOUR EN RETARD. Des frais de retour en retard d'un maximum de 15,50 \$ par jour, jusqu'à un maximum de cinq(5) jours ou 77,50 \$, seront appliqués si vous retournez la voiture plus de 12 heures après la date et l'heure antérieurement prévues, et si vous négligez de nous informer d'un tel changement plus de 24 heures avant votre heure de retour prévu en appelant Hertz au 1-800-654-4174. Ces frais

seront appliqués en plus de tout changement du tarif de location se produisant à la suite de la prolongation de la durée de votre location.

(e) FRAIS DE CHANGEMENT DE RETOUR. Des frais de changement de retour de 12,99 \$ seront appliqués si vous retournez la voiture à une succursale différente de celle qui était prévue, ou si vous la retournez plus de 24 heures avant ou 12 heures après la date et l'heure antérieurement prévues, et si vous nous informez d'un retour hâtif ou d'un changement de succursale de retour plus de 24 heures avant un retour applicable, ou pour une prolongation de votre location, si vous nous informez à la date et à l'heure de retour antérieurement prévues. Vous pouvez aviser Hertz en appelant au 1-800-654-4174. Ces frais seront appliqués en plus de toute augmentation de tarif qui pourrait se produire à la suite du changement de la succursale de retour ou de la durée de votre location.

(f) DES FRAIS D'ADMINISTRATION peuvent s'appliquer si vous rendez la voiture à un lieu différent de celui où vous l'avez louée.

(g) LES FRAIS RELATIFS À L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE, AUX EXONÉRATIONS DE FRANCHISE, AINSI QUE LES FRAIS D'APA/AEP, le cas échéant, sont exigibles et payables en totalité pour chaque journée de location complète ou partielle aux tarifs indiqués sur le dossier de location.

(h) LES TAXES, REMBOURSEMENTS DE TAXES, FRAIS D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES, FRAIS RELIÉS AUX AÉROPORTS OU AUX HÔTELS, FRAIS DE RECOUVREMENT, FRAIS GOUVERNEMENTAUX OU AUTRES SUPPLÉMENTS OU FRAIS DE NATURE SIMILAIRE sont facturés au client ou recouverts auprès de ce dernier lorsque la loi applicable l'exige ou le permet.

(i) LES FRAIS DE RÉCUPÉRATION comprennent tous les frais de quelque nature que soit que Hertz encourt pour récupérer la voiture, soit en vertu de ce contrat, soit en cas de saisie par des autorités gouvernementales résultant de l'utilisation de la voiture, par vous ou un conducteur autorisé ou toute autre personne conduisant la voiture avec votre permission ou celle d'un conducteur autorisé, y compris, mais sans s'y limiter, tous les honoraires d'avocat et les frais judiciaires.

(j) LES FRAIS DE RECOUVREMENT comprennent tous les frais de quelque nature que soit que Hertz encourt pour le recouvrement des frais auprès de vous ou de la personne, société ou entité à laquelle ils auront été facturés, y compris, mais sans s'y limiter, tous les honoraires d'avocat et les frais judiciaires.

(k) DES FRAIS DE PAIEMENT EN RETARD pourront être imputés à tout solde de frais encore impayés 30 jours suivant la date à laquelle Hertz aura envoyé par la poste une facture s'y rapportant et établie à votre nom ou à celui de la personne, société ou entité à qui ils auront été facturés. Cette facture sera envoyée à votre adresse ou à celle d'un tiers indiqué au moment de la location ou à l'adresse de facturation indiquée dans les registres de Hertz.

(l) LES AMENDES ET AUTRES FRAIS comprennent, mais sans s'y limiter, les amendes, pénalités, honoraires d'avocats et frais judiciaires imposés à Hertz ou payés par celle-ci suite à l'utilisation de la voiture par vous, un conducteur autorisé ou tout autre conducteur ayant reçu votre permission ou celle d'un conducteur autorisé.

(m) LES FRAIS DE SERVICE SUPPLÉMENTAIRES, tels que le système de navigation automobile NeverLost de Hertz et les sièges pour nourrissons ou jeunes enfants, le cas échéant, seront facturés au tarif indiqué sur le dossier de location. Les frais de service

supplémentaires, si mentionnés comme tarifs à la journée sur le dossier de location, sont exigibles pour chaque journée de location entière ou partielle.

(n) APPAREILS GPS, SIÈGES D'AUTO ET PRODUITS FOURNIS SÉPARÉMENT PERDUS OU ENDOMMAGÉS. Si des systèmes de navigation NeverLost, des appareils GPS, des sièges pour nourrissons ou jeunes enfants ou des sièges rehausseurs, ou tout autre produit fourni séparément, sont perdus, volés ou endommagés pendant la location, vous devez aviser Hertz et serez responsable des frais de remplacement, de livraison et d'administration.

(o) FRAIS DE TABAGISME. Dans le cas où le personnel de Hertz conclurait que vous avez fumé dans la voiture (en se fondant sur l'odeur, des bandelettes réactives ou d'autres mécanismes) ou si la voiture sent la cigarette, la marijuana ou d'autres formes de fumée, des frais de 400 \$ vous seront facturés.

(p) TOUS LES AUTRES FRAIS indiqués sur le dossier de location seront facturés au tarif qui y est précisé. Tous les frais mentionnés comme tarifs à la journée sur le dossier de location sont exigibles pour chaque journée de location entière ou partielle.

(q) CLÉS PERDUES, PORTE-CLÉS PERDUS, VERROUILLAGE ACCIDENTEL. Si vous perdez les clés ou le porte-clés de la voiture, Hertz peut vous facturer le coût du remplacement des clés ou du porte-clés, ainsi que le coût de la livraison des clés ou du porte-clés de remplacement (si cela est possible) ou du remorquage de la voiture à sa succursale la plus proche. Si vous laissez accidentellement les clés ou le porte-clés verrouillés à l'intérieur de la voiture et demandez l'assistance de Hertz, celle-ci peut vous facturer le coût de la livraison des clés ou du porte-clés de remplacement (si cela est possible) ou du remorquage de la voiture à sa succursale la plus proche.

(r) Les frais continuent de s'accumuler jusqu'à ce que la voiture soit remise à Hertz ou, au cas où la voiture aurait été volée, jusqu'à ce que vous ayez déclaré le vol à la police du territoire où celui-ci s'est produit ainsi qu'à Hertz.

8. OPTIONS DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

La plupart des voitures de location de Hertz sont fournies avec un réservoir plein, mais ce n'est pas toujours le cas. Trois options de ravitaillement en carburant sont offertes :

(1) SI VOUS N'ACHETEZ PAS D'ESSENCE AUPRÈS DE HERTZ AU DÉBUT DE LA LOCATION ET QUE VOUS RETOURNEZ LA VOITURE AVEC AU MOINS AUTANT D'ESSENCE QU'ELLE EN CONTENAIT LORSQUE VOUS L'AVEZ REÇUE, vous n'aurez pas à payer de frais de ravitaillement à Hertz.

(2) SI VOUS N'ACHETEZ PAS D'ESSENCE AUPRÈS DE HERTZ AU DÉBUT DE LA LOCATION ET QUE VOUS RETOURNEZ LA VOITURE AVEC MOINS D'ESSENCE QU'ELLE EN CONTENAIT LORSQUE VOUS L'AVEZ REÇUE, Hertz vous imputera des frais d'essence et de service de remplissage selon le tarif au kilomètre ou au litre indiqué sur le dossier de location.

(a) Le tarif au kilomètre prévaut si vous n'achetez pas d'essence durant la période de location. Pour calculer ce montant, Hertz multiplie le nombre de kilomètres parcourus, tels qu'ils sont indiqués au compteur de la voiture, par le tarif au kilomètre indiqué sur le dossier de location.

(b) Le tarif au litre prévaut si vous achetez de l'essence durant la période de location, mais que le réservoir n'est pas aussi plein à la remise qu'il l'était lors de la réception de la voiture. Pour calculer ce montant, Hertz multiplie le nombre de litres nécessaires pour

ramener le niveau d'essence où il se situait lors de la réception de la voiture par le tarif au litre. BIEN QUE DEUX MÉTHODES SOIENT UTILISÉES POUR FACILITER LE CALCUL, LES TARIFS AU KILOMÈTRE OU AU LITRE DONNENT PLUS OU MOINS LE MÊME RÉSULTAT.

(3) SI VOUS CHOISISSEZ D'ACHETER DE L'ESSENCE AUPRÈS DE HERTZ AU DÉBUT DE LA LOCATION EN ACCEPTANT L'OPTION D'ACHAT D'ESSENCE, des charges vous seront imputées tel qu'indiqué sur le dossier de location pour cet achat. SI VOUS CHOISISSEZ CETTE OPTION, VOUS N'ENCOURREZ PAS DE FRAIS D'ESSENCE ET DE SERVICE DE REMPLISSAGE SUPPLÉMENTAIRES, MAIS VOUS NE RECEVREZ AUCUN CRÉDIT POUR L'ESSENCE RESTANTE DANS LE RÉSERVOIR LORS DE LA REMISE, à cette exception près que pour les locations autres que celles de voitures de remplacement, si vous parcourez 160 kilomètres ou moins et que vous retournez la voiture avec un réservoir non plein, il vous sera accordé un crédit correspondant au montant déjà facturé pour l'achat d'essence auprès de Hertz, et vous serez facturé pour la quantité d'essence utilisée selon le tarif au kilomètre indiqué sur le dossier de location, mais uniquement si ce calcul entraîne une réduction de vos frais d'essence. SAUF DANS LE CAS DES LOCATIONS POUR LESQUELLES L'EXCEPTION STIPULÉE DANS LA DEUXIÈME PHRASE DU SOUSALINÉA 3 S'APPLIQUE, LES FRAIS DE L'OPTION D'ACHAT D'ESSENCE AU KILOMÈTRE SERONT TOUJOURS PLUS BAS QUE CEUX DE L'ESSENCE ET DES FRAIS DE SERVICE. CEPENDANT, LE CHOIX DE L'OPTION D'ACHAT D'ESSENCE NE VOUS DONNE DROIT À AUCUN CRÉDIT POUR L'ESSENCE LAISSÉE DANS LE RÉSERVOIR AU MOMENT DE LA REMISE DE LA VOITURE. LES FRAIS QUE VOUS ENCOUREZ POUR REMPLIR VOUS-MÊME LE RÉSERVOIR D'ESSENCE À UNE STATION-SERVICE LOCALE SONT GÉNÉRALEMENT INFÉRIEURS À CEUX DE L'ESSENCE ET DES FRAIS DE SERVICE ET DE L'OPTION D'ACHAT D'ESSENCE. CEPENDANT, L'ESSENCE ET LES FRAIS DE REMPLISSAGE ET L'OPTION D'ACHAT D'ESSENCE VOUS ÉVITENT D'AVOIR À VOUS ARRÊTER POUR REFAIRE LE PLEIN AVANT DE RENDRE LA VOITURE.

9. RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX EFFETS PERSONNELS

VOUS CONVENEZ QUE HERTZ N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS VOUS, PAS PLUS QU'ENVERS TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ OU TIERCE PARTIE, EN CAS DE PERTE OU DOMMAGE À VOS EFFETS PERSONNELS OU AUX LEURS DU FAIT DE VOS ACTES OU OMISSIONS, DES LEURS OU DE CEUX D'UNE TIERCE PARTIE OU, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, DU FAIT DE LA NÉGLIGENCE DE HERTZ. VOUS ET TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ RENONCEZ PAR LES PRÉSENTES À TOUTE RÉCLAMATION CONTRE HERTZ, SES AGENTS, SES EMPLOYÉS OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, RELATIVEMENT À TOUTE PERTE OU TOUTS DOMMAGES TOUCHANT VOS EFFETS PERSONNELS ET CEUX DE TOUTE AUTRE PERSONNE, COMPRENANT NOTAMMENT, SANS RESTRICTION, TOUTS LES EFFETS PERSONNELS LAISSÉS DANS UN VÉHICULE DE HERTZ OU APPORTÉS SUR LES LIEUX DE L'UN DE SES ÉTABLISSEMENTS, CAUSÉS PAR VOUS OU PAR TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ OU PAR UN TIERS, OU, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, PAR LA NÉGLIGENCE DE HERTZ, QU'ELLE SOIT ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT EN CAUSE. VOUS ET TOUT CONDUCTEUR

AUTORISÉ CONVENEZ D'INDEMNISER HERTZ ET DE LA DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À TOUTE RÉCLAMATION CONTRE ELLE EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES TOUCHANT LES EFFETS PERSONNELS ET AYANT UN LIEN QUELCONQUE AVEC QUELQUE LOCATION QUE CE SOIT EN VERTU DE CE CONTRAT.

10. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ

(a) DANS LES LIMITES ÉNONCÉES DANS CE SOUS-ALINÉA, HERTZ VOUS INDEMNISERA, DÉFENDRA ET DÉGAGERA, AINSI QUE TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ, DE TOUTE RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DE TIERS, À L'EXCLUSION DE TOUT MEMBRE DE VOTRE FAMILLE (OU DE CELLE DE TOUT CONDUCTEUR AUTORISÉ) APPARENTÉ PAR LE SANG, LE MARIAGE OU L'ADOPTION ET RÉSIDANT SOUS LE MÊME TOIT QUE VOUS OU QUE LE CONDUCTEUR AUTORISÉ, SI L'ACCIDENT RÉSULTE D'UNE UTILISATION DE LA VOITURE PERMISE EN VERTU DE CE CONTRAT. CETTE GARANTIE SE LIMITE À UN SEUL MONTANT CUMULATIF PLAFONNÉ À 1 000 000 \$ AU TITRE DES DOMMAGES CORPORELS ET DES DOMMAGES MATÉRIELS. CETTE PROTECTION SERA CONFORME AUX EXIGENCES MINIMALES DE TOUTE LOI OBLIGATOIREMENT APPLICABLE SUR LA RESPONSABILITÉ « SANS ÉGARD À LA FAUTE », MAIS NE COUVRE PAS UN « AUTOMOBILISTE NON ASSURÉ », UN « AUTOMOBILISTE SOUS-ASSURÉ », UNE « ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DE RESPONSABILITÉ SANS ÉGARD À LA FAUTE » OU TOUTE AUTRE PROTECTION FACULTATIVE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, HERTZ ET VOUS REJETEZ L'INCLUSION D'UNE TELLE GARANTIE. Si, par l'effet de la loi, cette garantie s'impose dans l'intérêt de personnes autres que vous ou que tout autre conducteur autorisé, alors les limites s'y rapportant équivaudront au montant le plus bas exigé par la loi du territoire où survient l'accident. Hertz s'engage à ce que la garantie décrite dans ce sous-alinéa soit conforme aux exigences légales d'application dans le territoire où survient l'accident. Dans la mesure permise par la loi applicable, l'effet de la garantie décrite dans ce sous-alinéa est subsidiaire à celui de votre assurance et de celle du conducteur de la voiture.

(b) VOUS ET TOUS LES CONDUCTEURS VOUS ENGAGEZ À INDEMNISER ET À DÉGAGER HERTZ, SES AGENTS, EMPLOYÉS ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À TOUTE PERTE, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, DEMANDE ET CAUSE D'ACTION, AINSI QU'AUX HONORAIRES D'AVOCATS ET FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (UNE « PERTE ») EXCÉDANT LES LIMITES INDIQUÉES DANS LES PRÉSENTES OU DÉPASSANT LA PORTÉE DE LA GARANTIE PRÉVUE PAR LES PRÉSENTES, ET DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA POSSESSION DE LA VOITURE PAR VOUS OU PAR TOUT AUTRE CONDUCTEUR AUTORISÉ OU AYANT REÇU VOTRE PERMISSION OU CELLE D'UN CONDUCTEUR AUTORISÉ, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES HONORAIRES D'AVOCATS ENCOURUS PAR HERTZ AFIN DE FAIRE VALOIR L'UN DE SES DROITS EN VERTU DES PRÉSENTES, SAUF SI LA PERTE EN QUESTION EST ATTRIBUABLE À LA SEULE NÉGLIGENCE DE HERTZ.

11. ACCIDENTS, VOLS ET ACTES DE VANDALISME

Vous devez déclarer dûment et sans délai tout accident, vol ou acte de vandalisme impliquant la voiture à Hertz ainsi qu'à la police du territoire où survient l'incident. Vous devez, dans la mesure du possible, obtenir les coordonnées des témoins, des renseignements sur les autres véhicules impliqués et sur leurs conducteurs et propriétaires ainsi que sur les assurances pertinentes. Si vous ou tout conducteur autorisé recevez des documents relatifs à l'incident, vous devez les remettre à Hertz sans délai. Vous et tout conducteur autorisé devez collaborer pleinement avec Hertz en ce qui concerne son enquête sur l'incident et sa défense contre toute réclamation qui pourrait en découler. **TOUT DÉFAUT DE COLLABORER PLEINEMENT PEUT ENTRAÎNER L'ANNULATION DE TOUTE PROTECTION DE RESPONSABILITÉ, À SAVOIR L'ASSURANCE APA/ÆP, L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE OU L'OPTION D'EXONÉRATION DE FRANCHISE.** Vous et tout conducteur autorisé permettez à Hertz d'obtenir tous les dossiers ou renseignements concernant tout incident; reconnaissez et vous soumettez irrévocablement et inconditionnellement à la compétence des tribunaux du territoire où survient l'incident, et renoncez à tout droit de vous opposer à une telle compétence.

12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

(a) Hertz ne sera pas tenue responsable envers vous ou tout conducteur autorisé en ce qui concerne les dommages indirects, particuliers ou consécutifs (y compris le manque à gagner) découlant de quelque façon que ce soit de toute question couverte par ce contrat.

(b) Vous comprenez et convenez qu'il serait inapproprié pour vous d'intenter une action concernant ce contrat contre une entité autre que Hertz.

13. INFRACTIONS AUX RÈGLES DE STATIONNEMENT ET AU CODE LA ROUTE, PÉAGES, PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

(a) Vous serez responsable et devrez assurer le règlement pour toute amende ou pénalité imposée à la suite d'une infraction aux règles de péage et de stationnement ou au Code de la route, de tous les frais de remorquage, d'entreposage et de mise en fourrière et de tous les droits de péage découlant de l'utilisation, de la possession ou de la conduite de la voiture par vous ou avec votre permission. Vous acceptez d'acquitter lesdits frais et d'indemniser l'entreprise si elle paie lesdits frais ou se voit contrainte de le faire. Vous acceptez également de payer sur réception de la facture, les frais administratifs applicables relatifs aux frais de péage ou aux infractions aux règles de péage, de stationnement ou au Code de la route ou à ceux associés à la transmission de renseignements à votre sujet à un tribunal ou à un organisme gouvernemental relativement à tout paiement imposé à la voiture ou à toute infraction aux règles de péage, de stationnement ou au Code de la route.

(b) Hertz peut recueillir et utiliser des données personnelles permettant de vous identifier conformément à sa politique sur la protection de la vie privée pour les locataires de véhicules (la « politique sur la protection de la vie privée »). La politique sur la protection de la vie privée stipule entre autres que Hertz peut utiliser et divulguer des données personnelles permettant de vous identifier là où elle a des motifs raisonnables de le croire nécessaire pour protéger ses activités, pour se conformer aux lois applicables, pour protéger vos droits, votre vie privée, votre sécurité et vos biens

ainsi que ceux de tiers, ou pour permettre à Hertz de se prévaloir des recours disponibles ou de limiter les dommages qu'elle pourrait subir. Hertz peut divulguer des données personnelles permettant de vous identifier en réponse à des demandes d'organismes d'application de la loi ou d'organismes de réglementation gouvernementaux. En vertu de la politique sur la protection de la vie privée, vous pouvez vous prévaloir d'options pour limiter l'utilisation ou le partage par Hertz des données personnelles permettant de vous identifier à des fins de marketing, et vous pouvez avoir accès aux données à votre sujet et les corriger. La politique sur la protection de la vie privée explique ces options et fournit des détails sur la façon de choisir une option. Un exemplaire complet de la politique sur la protection de la vie privée en vigueur chez Hertz, laquelle peut faire l'objet de modifications par celle-ci de temps à autre, peut être obtenu aux comptoirs de location ou en écrivant au directeur des services de protection de la vie privée, The Hertz Corporation, P. O. Box 25 301, Oklahoma City, OK 73125, USA; la politique sur la protection de la vie privée peut également être consultée sur le site Web de Hertz, www.hertz.ca.

14. RENONCIATION OU MODIFICATION DES CONDITIONS ET DROIT APPLICABLE

(a) Aucune condition de ce contrat ne peut faire l'objet d'une renonciation ou d'une modification, sauf au moyen d'un document écrit signé par un représentant de Hertz dûment autorisé. Les représentants de location ne sont pas autorisés à annuler ou à modifier l'une ou l'autre des conditions de ce contrat.

(b) Ce contrat est régi par le droit substantiel de la compétence territoriale où la location commence, sans donner effet au choix des règles de droit qui s'y rapportent. Vous consentez irrévocablement et inconditionnellement à vous soumettre à la compétence non exclusive des tribunaux situés dans ce territoire.

(c) Si l'une ou l'autre des dispositions de ce contrat entre en conflit avec une loi applicable ou avec un règlement d'une compétence territoriale, la disposition en question sera réputée modifiée en ce qui concerne cette compétence (mais, dans la mesure permise par la loi, nulle part ailleurs) afin de la rendre compatible avec une telle loi ou un tel règlement, sans quoi elle est réputée supprimée si la modification ne peut se faire, sans que ceci n'ait aucun effet sur le reste de ce contrat, lequel gardera toute sa validité et sa portée. Si quelque disposition que ce soit de ce contrat est tenue pour être si étendue qu'elle devient inexécutable dans une compétence territoriale donnée, cette disposition sera réinterprétée comme n'ayant que la portée nécessaire pour qu'elle soit exécutable dans ladite compétence (mais, dans la mesure permise par la loi, nulle part ailleurs).

15. PAIEMENTS À DES INTERMÉDIAIRES

Si vous avez effectué cette location par l'entremise d'un agent de voyages, d'un site de voyages sur Internet, d'un courtier ou de tout autre intermédiaire agissant en votre nom, Hertz peut avoir versé des commissions ou d'autres paiements à ce tiers en guise de dédommagement pour avoir pris les dispositions d'une telle location. Ce dédommagement peut être fondé en partie sur le volume global de locations que ce tiers réserve chez Hertz. Pour obtenir de plus amples détails sur ce type de dédommagement, vous devez communiquer avec cette tierce partie.

SOMMAIRE DES SERVICES FACULTATIFS

CECI N'EST QU'UN SOMMAIRE ET CELUI-CI EST ASSUJETTI À L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS, RESTRICTIONS ET EXCEPTIONS STIPULÉES DANS LES POLICES D'ASSURANCE PERSONNELLE CONTRE LES ACCIDENTS ET D'ASSURANCE POUR EFFETS PERSONNELS (LESQUELLES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES SUR DEMANDE), ET CE CONTRAT. POUR TOUT RENSEIGNEMENT AU SUJET DE L'ASSURANCE COLLISION SANS FRANCHISE OU DE L'EXONÉRATION DE FRANCHISE, LESQUELLES SONT OPTIONNELLES ET NE SONT PAS DES ASSURANCES, CONSULTEZ LES SOUS-ALINÉAS 4(c), 4(d) ET 7(g). Les couvertures d'assurances offertes par HERTZ (assurance personnelle contre les accidents et assurance pour les effets personnels) peuvent se révéler identiques à la couverture déjà fournie par la police d'assurance automobile personnelle du locataire ou de toute autre source de couverture. L'achat de telles couvertures n'est pas une condition requise à la location d'une voiture.

ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS (AAC) ET ASSURANCE POUR LES EFFETS PERSONNELS (AEP)

Si vous acceptez d'ajouter l'assurance accidents corporels et l'assurance pour les effets personnels à votre dossier de location, la couverture s'y rattachant sera fournie pour toute la période de location. Veuillez noter que l'assurance personnelle contre les accidents et l'assurance pour les effets personnels ne sont pas offertes séparément et doivent être souscrites ensemble. Le tarif quotidien de cette double couverture est indiqué sur le relevé de location et est exigible pour chaque journée de location entière ou partielle. La couverture est fournie en vertu d'une police émise à Hertz.

ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS (AAC) : COUVERTURE ET PRESTATIONS

La police d'assurance accidents corporels fournit une couverture en cas de décès ou de mutilation par accident. La prestation de décès est de 100 000 \$ pour le locataire et de 10 000 \$ par passager; la prestation en cas de mutilation est versée conformément au barème des prestations stipulées dans la police. Le locataire bénéficiera de cette couverture en cas d'accident durant toute la période de location; des prestations restreintes peuvent également être versées à des passagers qui pourraient être blessés dans un accident, mais uniquement s'ils se trouvent alors dans la voiture de location. Ces prestations sont versées sans égard à toutes autres prestations pouvant être exigibles en vertu de toute police d'assurance. Cette couverture est soumise à diverses exclusions, modalités et conditions.

AVIS DE RÉCLAMATION

En cas d'incident pouvant donner lieu à une demande de prestations en vertu de l'assurance personnelle contre les accidents, il est préférable d'en aviser Hertz par écrit sans délai. Celle-ci vous remettra un formulaire de réclamation ainsi que les coordonnées de la compagnie d'assurance qui offre la couverture. Vous devrez envoyer le formulaire à la compagnie d'assurance accompagné de votre dossier de location.

ASSURANCE POUR LES EFFETS PERSONNELS (AEP) : COUVERTURE

Cette assurance couvre contre toute perte d'effets personnels ou dommage à ces derniers assurés appartenant aux personnes assurées lorsque ces effets personnels se trouvent dans la voiture.

PERSONNES COUVERTES

Vous et toute personne qui voyage avec vous êtes couverts jusqu'à concurrence de trois personnes en tout.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La couverture maximale pour chaque période de location est de 500 \$ par personne assurée jusqu'à concurrence de trois personnes, après déduction d'une franchise de 25 \$ par sinistre couvert. Le total des indemnités pour toute période de location est plafonné à 1 500 \$.

EXCLUSIONS

Les effets personnels suivants ne sont pas couverts : automobiles ou leur équipement, motos, bateaux, moteurs ou autres moyens de transport ou leurs accessoires, mobilier de maison, verres de contact, prothèses dentaires ou membres artificiels, devises, monnaie, actes notariés, lingots, timbres, valeurs mobilières, billets ou documents, marchandises destinées à la vente, échantillons de marchandise ou denrées périssables. Ne sont pas non plus couverts toute perte d'effets personnels ou tout dommage causé à ceux-ci du fait de : la disparition mystérieuse de la voiture ou de son utilisation en violation des dispositions de ce contrat; tout acte frauduleux, malhonnête ou criminel commis par la ou les personne(s) assurée(s) ou en collusion avec d'autres; la corrosion, la rouille ou des températures extrêmes, des appareils électriques ou des appareils de toute sorte; la guerre ou une explosion nucléaire. Les prestations ne couvrent pas le retard, la perte d'un marché, les pertes ou dommages indirects ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

AVIS DE RÉCLAMATION

En cas d'incident pouvant donner lieu à une demande de prestations en vertu de l'assurance pour les effets personnels, il est préférable d'en aviser Hertz par écrit sans délai. Celle-ci vous remettra un formulaire de réclamation ainsi que les coordonnées de la compagnie d'assurance qui offre la couverture.

SERVICE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE D'URGENCE DE PREMIER CHOIX (SARS)

Si vous l'acceptez, le SARS limite votre responsabilité financière dans le cas où vous devriez faire appel à des services de dépannage pour remédier à des problèmes non mécaniques sur la voiture, notamment en cas de verrouillage accidentel du véhicule, de perte des clés, de crevaison et de batterie déchargée. Pour obtenir plus de précisions, passez à une succursale de location.

**AVERTISSEMENT : VOUS DEVEZ RETIRER LES CLÉS DE LA VOITURE,
VERROUILLER TOUTES LES PORTIÈRES ET FERMER TOUTES LES FENÊTRES**

ET LE COFFRE LORSQUE VOUS QUITTEZ LA VOITURE, SANS QUOI LA COUVERTURE DE L'AEP NE S'APPLIQUERA PAS ET VOUS SEREZ TENU RESPONSABLE DE TOUTE PERTE. VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE DEMANDER UN REMORQUAGE PRIVÉ AU NOM DE HERTZ. TOUS LES REMORQUAGES DOIVENT ÊTRE ORGANISÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'ASSISTANCE ROUTIÈRE D'URGENCE DE HERTZ.

^{MD} Marque déposée de Hertz System, Inc., utilisée sous licence. © 2021 Hertz System, Inc.

* Révisé et en vigueur le 24 août 2021.